

# Prélèvements d'eau et sécheresse

Action de l'Inspection des Installations classées

---

Webinar S3PI Artois

*L'efficacité et l'efficiency hydrique en industrie*

10 septembre 2020

*Julien DEVROUTE*

*Ingénieur référent régional Eau pour les ICPE*

*DREAL Hauts de France*



# Prélèvements d'eau et sécheresse

## –

## Constats

- **Nécessité de développer une stratégie d'action au niveau régional, sur les deux aspects : prélèvements d'eau et sécheresse.**
- **Constats :**
  - **sujets peu évoqués par l'inspection des installations classées jusqu'à 2019**
  - **sécheresse : de nombreux AP ICPE renvoient vers les dispositions de l'arrêté cadre départemental**
- **Harmoniser l'ensemble en travaillant sur les gros consommateurs (> 50 000 m<sup>3</sup>/an)**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Prélèvements d'eau et sécheresse

## —

### gros consommateurs ICPE - enquête

- **Une enquête menée auprès des 250 gros consommateurs de la région Hauts-de-France afin de connaître les actions réalisées sur ces sujets ces dernières années et la façon dont cette problématique est appréhendée :**
  - **tout au long de l'année**
  - **lors des «périodes» de sécheresse**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Prélèvements d'eau et sécheresse

## —

### gros consommateurs ICPE - enquête

**Exemples d'actions structurelles remontées dans ces courriers :**

- récupération des condensats de vapeur : gain de 28 600 m<sup>3</sup>/an
- optimisation technique pour déconcentrer les eaux de TAR : 14 800 m<sup>3</sup>/an sans investissement
- optimisation du process de lavage : baisse de 13% de consommation
- changement de l'équipement d'humidification : économie de 20 %
- démarche d'amélioration continue : -28 % de consommation de 2017 à 2019 optimisation des process et sensibilisation
- recherche et réparation de fuites
- diminution eau de lavage + sensibilisation personnel : -25 % de 2005 à 2017
- recyclage d'eau de la STEP pour le lavage :- 25 000 m<sup>3</sup>/an
- boucle de recyclage dans le process :
- passage en circuit fermé sur une ligne de production
- recyclage des eaux de lavage : 36 000 m<sup>3</sup>/an .....



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

- Action régionale pluriannuelle, initiée fin 2019, et pleinement engagée à partir de 2020.
- Examen du niveau réel de prélèvement depuis plusieurs années au regard de l'autorisation maximale
- **Objectif** : prescrire par Arrêté Préfectoral Complémentaire pour chaque ICPE :
  - 1) une diminution de la limite maximale de prélèvement autorisé si l'écart entre la limite actuelle et les prélèvements réels est supérieur à 20 %
  - 2) la réalisation d'une **étude technico-économique** afin que l'exploitant s'interroge sur ses pratiques actuelles, les actions déjà engagées pour quel gain, et sur celles qu'il peut encore réaliser

→ réflexion sur la **gestion globale de l'eau** sur le site (ne pas se limiter aux seuls prélèvements)

**Objectif** : - 10 % d'ici 2025 (conclusions Assises de l'eau)



### 3) la mise en place d'un « **plan d'actions sécheresse** » :

- \* actions en cas de vigilance renforcée sécheresse avec pour objectif de diminuer les consommations de 5%
  - \* actions en cas d'alerte sécheresse avec pour objectif de diminuer les consommations de 10 %
  - \* actions en cas d'alerte renforcée sécheresse avec pour objectif de diminuer les consommations de 20 %.
- 
- Un nouvel APC prescrira ensuite les actions proposées si elles ont jugées pertinentes = dispositions spécifiques sécheresse



### Précisions sur le « **plan d'actions sécheresse** » :

- efforts demandés sur les volumes réellement consommés

(diminution réelle nécessaire de la pression sur la ressource en période de sécheresse)

- même délai de transmission de l'ETE et du plan d'actions afin de pouvoir lier les deux. Engagement et appropriation d'une vraie démarche

- L'approche structurelle via l'ETE => diminution de la pression à long terme pour limiter la durée des arrêtés de restrictions => pour ne pas qu'un jour « il n'y ait plus d'eau au robinet » (*rappel : l'usage industriel n'est pas prioritaire en cas de crise*).
- Approche gagnant / gagnant : économies d'eau à réaliser par l'industriel = meilleur partage et diminution de la pression = économies €
- Investissements potentiels nécessaires = intérêts de l'ETE et du plan d'actions

→ aides agence de l'eau.



Merci pour  
votre attention



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Webinar 10 septembre 2020

Ministère de la Transition écologique et solidaire

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)